



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

La Secrétaire d'État

Luxembourg, le 14 avril 2017



Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP2791-03/JM-md

Objet: Question parlementaire N° 2791 du 23 février 2017 de l'honorable député
Monsieur André Bauler

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le ministre de l'Économie à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Pour le Ministre de l'Économie,
La Secrétaire d'État,

Francine Closener

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de Monsieur le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Etienne Schneider, à la question parlementaire nr 2791 du 23 février 2017 de l'honorable député André Bauler

Le STATEC est chargé d'établir et établit les statistiques officielles relatives au tourisme. Le règlement (UE) N°692/2011 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2011 concernant les statistiques sur le tourisme est à la base des statistiques harmonisées et obligatoires qui sont transmises par les Etats-Membres à Eurostat, l'office statistique de la Commission Européenne. Il fixe le niveau de détail des statistiques à produire, la périodicité, la forme, les délais de transmission, la méthodologie ou encore la qualité de ces statistiques.

Les statistiques sur la fréquentation des établissements d'hébergement touristique sont produites par le STATEC selon les règles, méthodes et normes reconnues et harmonisées au niveau international.

Les chiffres présentés lors de la conférence de presse du 15 février dernier par la Secrétaire d'Etat à l'Economie, Francine Closener, étaient basés sur l'enquête de fréquentation effectuée par Luxembourg for Tourism (LFT) dans l'hébergement touristique tous les deux mois. LFT réalise ce recensement afin de pouvoir obtenir des données en temps réel, lui permettant d'assurer une orientation ciblée et efficiente de ses actions de marketing touristique. Jusqu'à présent, le STATEC ne publiait les données mensuelles et annuelles qu'en juin de l'année suivante, ceci conformément aux dispositions légales européennes.

Au niveau de l'évolution par régions, les nuitées réalisées se présentent, suivant les sondages effectués par LFT, comme suit :

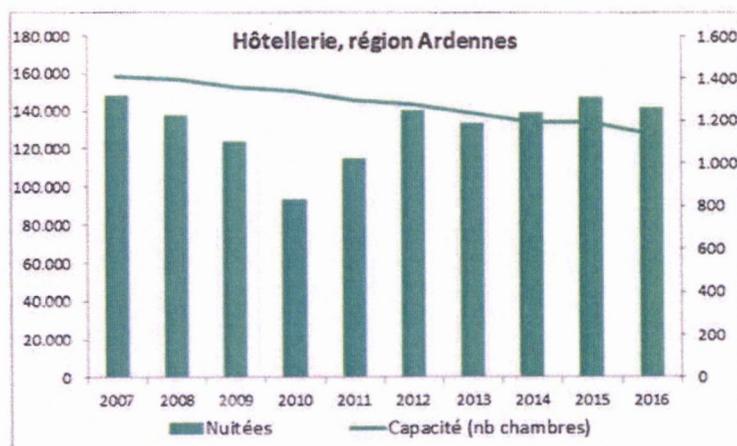
Hôtellerie	Nuitées (en %) 2016 vs. 2015
Ardennes	-3,7
Centre (hors Vdl)	0,9
MPSL	5,8
Moselle	11,2
Sud	-2,8
Ville de Luxembourg	-0,4
Total	0,2
Camping	
Ardennes	2,5
Centre / Sud	-6,5
MPSL / Moselle	-5,8
Total	-1,5
Auberges de Jeunesse	
Ardennes	-0,2
Centre (hors Vdl)	2,9
MPSL*	3,4
Moselle	7,9
Sud	na
Ville de Luxembourg	-1,7
Total	1,0

* sans Eisenborn

En ce qui concerne plus spécifiquement l'hôtellerie en région Ardennes et le recul du nombre de nuitées dans la région des Ardennes (-3,7% en 2016) mentionné par Monsieur le Député, nous pouvons observer de 2011 à 2015 une nette tendance à la hausse de la fréquentation.

Sur le plus long terme, nous constatons que les capacités hôtelières disponibles dans la région sont en régression continue depuis 1995 (problèmes de succession ; manque d'investissement de certains acteurs), et malgré le retour à la hausse des nuitées après 2011, la baisse des capacités a continué jusqu'à nos jours (voir graphique ci-dessous). Il en résulte forcément un taux d'occupation plus élevé, et, en outre, un prix moyen journalier supérieur à ceux qu'on pouvait observer il y a cinq, voire dix ans, ce qui traduit la bonne santé actuelle des structures existantes.

Quant aux raisons plus ponctuelles expliquant le résultat de 2016, les conditions météorologiques défavorables ont certainement joué un rôle (la région se caractérisant essentiellement par un tourisme d'agrément/outdoor), mais aussi l'effet statistique suite à une forte croissance l'année précédente, qui s'était inscrite dans la tendance à la hausse observée déjà depuis 2011.



Graphique : LFT GIE

Source : Données du Statec, excepté pour 2016 où le nombre de nuitées provient de l'enquête de LFT GIE.

Pour ce qui est des efforts de promotion réalisés, LfT réalise une communication ciblée, mettant en valeur les expériences auprès des segments de clientèle à haut potentiel (best agers, DINKS, familles), dont les randonnées et VTT.

En 2016, un total de contacts potentiels de 168 millions a ainsi pu être atteint dans le cadre des différentes campagnes publicitaires déployées. L'efficacité de ces mesures promotionnelles, qui s'inscrit dans une démarche de marketing stratégique, s'est traduite par le fait que le tourisme luxembourgeois a connu sa cinquième année record consécutive en termes de nuitées hôtelières au niveau national.

Les établissements touristiques sont naturellement étroitement impliqués dans le processus stratégique par le biais des organisations professionnelles membres dans le GIE « Luxembourg For Tourism » :

- Horesca ;
- Camprilux ;
- Auberges de Jeunesse ;
- APTR ;
- tout comme les cinq Offices Régionaux de Tourisme.